

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

**OBJET :** Délégation : Ressources naturelles et risques environnementaux.  
Protection de la ressource en eau et prévention des risques environnementaux  
Subventions aux associations - Troisième répartition 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de la ressource en eau figurant en annexe du rapport, un montant global de subventions de 52 300 € dont 47 300 € en fonctionnement et de 5 000 € en investissement ;
- d'attribuer à une association œuvrant dans le domaine de la prévention des risques environnementaux figurant en annexe du rapport, une subvention de 9 000 € en fonctionnement ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Les dépenses globales seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante, chapitres 65 et 204

A l'unanimité

**ADOpte**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée